



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-090-2022-01

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Secrétariat général IDF

IDF-2022-01-31-00001 - Arrêté n°2022-016 portant composition de la commission de réforme pour les agents du Centre national de la fonction publique territoriale dont la gestion est assurée par le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne dont le siège est situé à Pantin (3 pages)

Page 3

IDF-2022-01-31-00002 - Arrêté n°2022-017 relatif à la désignation des membres titulaires et suppléants composant le comité médical de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (4 pages)

Page 7

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2022-01-31-00001

Arrêté n°2022-016 portant composition de la
commission de réforme pour les agents du
Centre national de la fonction publique
territoriale dont la gestion est assurée par le
centre interdépartemental de gestion (CIG) de la
petite couronne dont le siège est situé à Pantin

ARRÊTÉ n°2022-016

Portant composition de la commission de réforme pour les agents du Centre national de la fonction publique territoriale dont la gestion est assurée par le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne dont le siège est situé à Pantin.

LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et Interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021
- VU l'arrêté IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;
- VU la décision n° 2021-03 du 13 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité régionale ;
- VU l'arrêté n°130992 du 2 juillet 2021 du président du CNFPT portant désignation des représentants à la commission de réforme interdépartementale ;
- VU l'arrêté n°133163 du 24 novembre 2021 du président du CNFPT portant modification de l'arrêté n°130992 du 2 juillet 2021 portant désignation des représentants à la commission de réforme interdépartementale ;
- VU le courrier du 24 novembre du 2021 du directeur général des collectivités locales au président du CNFPT ;
- SUR proposition de Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France,

ARRÊTE

Article 1 : La présidence et les représentants du corps médical de la commission de réforme placée auprès du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne sont chargés de siéger pour les agents relevant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Présidence :

La présidence est assurée par les personnes désignées par arrêté des préfets de la Seine Saint Denis, des Hauts de Seine et du Val de Marne portant composition de la commission interdépartementale de réforme de la petite couronne parisienne, dont le siège est situé à Pantin.

Représentants du corps médical :

Les médecins membres sont les médecins désignés par arrêté des préfets de la Seine Saint Denis, des Hauts de Seine et du Val de Marne portant composition de la commission interdépartementale de réforme de la petite couronne parisienne.

Représentants de l'administration du CNFPT :

- Madame Anne THIBAULT
- Monsieur Vincent MATELIC
- Madame Christiane LEPRAT
- Madame Véronique VOLTO
- Madame Emmanuelle GAZEL

Représentants du personnel :

- au titre des personnels de catégorie A :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Vincent MARTINS	Monsieur Philippe DURANT Madame Elise O'CONNOR
Madame Isabelle CIPRIS	Madame Françoise APPREDERISSE

- au titre des personnels de catégorie B :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Madame Sylvie RONDIN	Madame Nadège DOME Monsieur Franck BOSSEAU
Madame Laetitia CAOUISSIN	Madame Pascale PICHON

- au titre des personnels de catégorie C

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Madame Isabelle OPART	Madame Djamila LANCELLE Madame Jeannette CLEM-BAKER
Madame Rachida BOUKRA	Monsieur Paul MULLER

Article 2 : L'arrêté du 12 août 2019 portant composition de la commission départementale de réforme pour les agents du Centre national de la fonction publique territoriale dont la gestion est assurée par le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne dont le siège est situé à Pantin, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction, par voie postale ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 4 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france .

Fait à Aubervilliers, le 31 janvier 2022

Pour le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,
par delegation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,
Le responsable du service interdépartemental des Comités médicaux et Commissions de réforme 75, 92, 93 et 94

Signé : Jacky HAZIZA

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2022-01-31-00002

Arrêté n°2022-017 relatif à la désignation des
membres titulaires et suppléants composant le
comité médical de l'Assistance publique -
hôpitaux de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et
des Solidarités**

ARRÊTÉ n°2022-017

**Relatif à la désignation des membres titulaires et suppléants composant le comité médical de
l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le Code de la santé publique et notamment son article L.6147-1 ;
- VU la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires, et notamment son article 41 ;
- VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires et notamment son article 6 ;
- VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière et notamment son article 6 ;
- VU le décret n°2010-426 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, aux Hospices civils de Lyon et à l'Assistance publique-hôpitaux de Marseille ;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1993 modifié portant création d'un comité médical et d'une commission de réforme compétente à l'égard des personnels de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;
- VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;
- VU l'arrêté IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIETS) en matière administrative ;
- VU la décision n° 2021-03 du 13 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France aux agents de l'unité régionale ;
- VU la demande du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris du 6 septembre 2021 ;

SUR proposition de Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition du comité médical de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris est arrêtée, pour une durée de trois ans, conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral du 11 août 2020 relatif à la désignation des membres titulaires et suppléants composant le comité médical de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, est abrogé.

ARTICLE 3 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au Tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction, par voie postale, ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

ARTICLE 4: Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france .

Fait à Aubervilliers, le 31.01.2022

Pour le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,
par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,
Le responsable du service interdépartemental des Comités médicaux et Commissions de réforme 75, 92, 93 et 94

Signé : Jacky HAZIZA

Annexe 1

COMPOSITION DU COMITE MEDICAL DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE – HOPITAUX DE PARIS

MEDECINE GENERALE

Membres titulaires

Docteur Laurent VIGNALOU

Médecin agréé – Département de PARIS, Président

Docteur François BUSNEL

Médecin agréé – Département de l'Essonne

Membres suppléants

Docteur Gérard VIGOUROUX

Médecin agréé – Département de PARIS

Docteur Sylvain DEMANCHE

Médecin agréé – Département de PARIS

Docteur Valérie GREGOIRE

Médecin agréé – Département de PARIS

Docteur Maria Del Mar RODRIGUEZ-OTERO

Médecin agréé – Département de PARIS

CARDIOLOGIE

Membre titulaire

Docteur Jean VARIN

Médecin agréé – Département de PARIS

Membre suppléant

Docteur Stanislas FAIVRE d'ARCIER

Médecin agréé – Département de PARIS

NEUROLOGIE

Membre titulaire

Docteur Anthony BEHIN

Médecin agréé – Département de PARIS

Membre suppléant

Docteur Elisabeth REYNOIRD

Médecin agréé – Département de PARIS

ONCOLOGIE

Membre titulaire

Professeur Daniel NIZRI (radiodiagnostic et imagerie médicale)

Médecin agréé – Département de PARIS

Membre suppléant

Docteur Jean-René MAURY (médecine interne)

Médecin agréé – Département de PARIS

OPHTALMOLOGIE

Membre titulaire

Docteur Yves COHEN
Médecin agréé – Département de PARIS

Membre suppléant
Docteur Alain Joseph COSCAS
Médecin agréé – Département de PARIS

PSYCHIATRIE

Membres titulaires
Docteur Béatrice LAFFY-BEAUFILS
Médecin agréé – Département des Hauts-de-Seine

Docteur Frédéric LIMOSIN
Médecin agréé – Département des Hauts-de-Seine

Membres suppléants
Docteur Denis HOHENBERG
Médecin agréé – Département de PARIS

Docteur Claire CHOPIN-HOHENBERG
Médecin agréé – Département de PARIS

RHUMATOLOGIE

Membre titulaire
Docteur Thierry DEBAS
Médecin agréé – Département du Val de Marne

Membre suppléant
Docteur Bernard MILLET
Médecin agréé – Département de PARIS